

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 1^{er} avril 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites		N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
				Motion(s) de recommandation	Motion pure et simple		Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	Bert Wollants (N-VA) sur "l'annonce par ENGIE d'une dépréciation des dernières centrales nucléaires" (n° 115)	ministre de l'Energie	COMM Energie, Environnement et Climat	Bert Wollants (N-VA)	Samuel Cogolati (Ecolo-Groen)	MOT 55 00115/001	p.81	79	56	0